

Zoe Moody, entre sciences de l'éducation et droits de l'enfant

MOTS-CLÉS: DROITS DE L'ENFANT • SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Zoe Moody est professeure à la Haute Ecole pédagogique du Valais et collaboratrice scientifique au Centre inter-facultaire des droits de l'enfant à l'IUKB de Sion. Elle est actuellement impliquée dans une recherche sur «le chemin de l'école», faisant suite dans une certaine mesure à celle qui portait sur le harcèlement entre pairs (cf. *Résonances*, octobre 2012). La curiosité de Zoe Moody s'est toujours située à l'interface des sciences de l'éducation et des droits de l'enfant.

Toujours, cela peut sembler un terme inapproprié, au vu de son jeune âge. Pourtant, son curriculum vitae est déjà conséquent, ce qui démontre sa motivation et ses talents.

Appréciant l'ensemble des matières scolaires et ayant de grandes facilités pour les langues (son père est anglais), Zoe Moody a toutefois assez vite imaginé son avenir professionnel dans le domaine des sciences humaines et sociales. Avec une maman enseignante et sachant que l'ensei-



Zoe Moody, au croisement de la HEP-VS et de l'IUKB.

gnement était une façon d'éviter l'enfermement disciplinaire, elle a d'abord obtenu en 2008 un bachelors à la HEP-BEJUNE. Lors de la rédaction de son mémoire, elle a constaté que la recherche pouvait être son moteur pour apprendre encore et encore. Comme l'offre de l'Université de Genève susceptible de l'intéresser lui semblait trop centrée sur l'école et qu'elle avait besoin d'un horizon plus large, elle a découvert qu'en Valais il y avait la possibilité d'effectuer un master interdisciplinaire

en droits de l'enfant à l'Institut universitaire Kurt Bösch de Sion, en collaboration avec l'Université de Fribourg. Cette visée incluant des aspects psychologiques et juridiques correspondait parfaitement à son besoin de comprendre certaines problématiques sociales, en tenant compte des différentes articulations. «J'ai l'impression d'avoir toujours navigué avec mes questionnements dans les zones de tension entre les systèmes normatifs et les dimensions liées à la créativité, à l'autonomie et à la liberté de l'enfant», commente Zoe Moody.

Afin de creuser plus finement ces questionnements, elle a obtenu il y a peu un doctorat en sciences de l'éducation délivré par la FPSE de l'Université de Genève, intitulé «L'enfant sujet de droits: processus transnational de genèse, d'institutionnalisation et de diffusion des droits de l'enfant (1924-1989)». Pour l'avenir, elle espère pouvoir poursuivre l'approfondissement de ces liens entre le champ des sciences de l'éducation et celui des droits de l'enfant, sous l'angle de l'interdisciplinarité.

Professionnellement, Zoe Moody a notamment été collaboratrice scientifique, assistante de recherche dans le cadre d'un projet FNS (Fonds national suisse) et coordinatrice de formation. Et elle a aussi représenté, avec engagement et efficacité, la HEP-VS au sein du Conseil de rédaction de *Résonances* pendant quelques années.

Quelques sites pour en savoir plus

- Institut universitaire Kurt Bösch www.iukb.ch
- Institut des droits de l'enfant www.childrights.org
- HEP-VS www.hepvs.ch
- Apprendre à connaître les droits de l'enfant – neuf modules d'enseignement pour les classes du primaire publiés par le Conseil de l'Europe <http://goo.gl/sxn3XX>

Zoe Moody, votre questionnement sur les zones de tension met en évidence les liens entre droits et devoirs des enfants. N'avez-vous pas l'impression que la mise en avant des droits a parfois été excessive, allant jusqu'à occulter les devoirs?

Je pense en effet qu'il y a souvent une incompréhension de la notion de droits de l'enfant, d'abord parce qu'en français le mot «droits» n'englobe pas toutes les subtilités présentes dans les versions anglaise ou allemande. Cette impression est aussi probablement due au fait que les défenseurs de la cause de l'enfance, par souci de rendre efficace leur message, ont parfois omis de rappeler certaines dimensions propres à la démarche éducative. Evidemment avoir des droits ne signifie pas avoir tous les droits, car ces derniers se définissent via leur dimension relationnelle et sont socio-historiquement situés dans un contexte donné. C'est pourquoi paradoxalement l'enfant-roi est privé de certains droits. La liberté a besoin de contraintes, la créativité de connaissances, etc. C'est en partie pour rappeler ces tensions que le rapprochement entre droits de l'enfant et sciences de l'éducation me semble fondamental.

Certaines écoles intègrent les droits de l'enfant, d'autres pas. Quelle place faut-il selon vous leur accorder?

Je trouve très heureux que des écoles entreprennent ce type de projets, car la Suisse a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant et ce faisant, via l'article 42, elle doit la leur faire connaître de manière appropriée. Il y a bien évidemment différentes manières de les aborder. Certains enseignants profitent du matériel pédagogique adapté pour les différents cycles pour apporter des connaissances sur la convention lors de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre. Cette approche m'apparaît comme essentielle mais nettement insuffisante pour prendre conscience de la notion de respect. Les projets de classes, et mieux d'établissements,

autour de la tolérance ou de la coopération, me semblent plus appropriés pour développer une attitude respectueuse de soi et des autres. Ces démarches visant à développer des aptitudes présentent de plus un avantage pédagogique, étant donné qu'un bon climat de la classe, laissant une place à chaque individu tout en portant l'attention sur les interrelations, favorise les apprentissages et le bien-être des élèves, mais aussi des enseignants. Les droits de l'enfant sont une étape vers les droits de l'homme et du citoyen, avec les obligations qui en découlent. L'IUKB propose une formation intitulée «Violence, gestion de classe et droits de l'enfant: stratégies d'intervention» susceptible d'intéresser les enseignants souhaitant mieux s'outiller pour atteindre les objectifs de l'éducation à la citoyenneté.

Le Valais a un positionnement unique en matière de droits de l'enfant, avec sur son territoire l'Institut des droits de l'enfant et l'IUKB. Avons-nous suffisamment conscience de ce réseau?

Les personnes qui résident en Valais ne voient souvent que de petits instituts, ce qui est le cas en termes de taille, mais leur rayonnement, grâce à des personnalités comme Jean Zermatten et Philip Jaffé, est exceptionnel. Déjà en tant qu'étudiante, j'ai pu percevoir qu'en entrant dans ce cercle, j'avais accès aux professeurs, ce qui n'est pas toujours le cas dans les universités, et via les colloques qui sont organisés régulièrement, à des spécialistes de renom, avec des fonctions au Conseil de l'Europe, à l'ONU ou dans les milieux associatifs. Sion reflète le fonctionnement international du domaine, puisque les personnes du réseau transdisciplinaire des droits de l'enfant sont assez peu nombreuses, avec un ancrage dans le terrain, tout en étant au croisement de la science et de la militance.

Etre au cœur d'un réseau international, est-ce que cela a brisé des certitudes?

Centre interfacultaire des droits de l'enfant

A partir du 1^{er} janvier 2015, l'Université de Genève a repris la responsabilité – sur le site de Sion – des activités d'enseignement, de recherche et d'expertise assumées par l'Unité d'enseignement et de recherche en Droits de l'enfant ainsi que les activités de la Cellule inter- et transdisciplinaire de l'IUKB.

Oui, on se rend mieux compte des priorités différentes des droits selon les régions du monde. Au-delà des valeurs que je croyais universelles, j'apprends progressivement les nuances, car les résonances sont variables selon les contextes, ce qui n'empêche pas qu'il faille lutter contre certaines pratiques hautement condamnables. Et dans le même temps, ces rencontres me permettent d'avoir la sensation d'une commune humanité qui nous unit tous, malgré nos différences.

Dans votre activité à la HEP, pouvez-vous profiter de ce réseau?

Absolument et j'apprécie de pouvoir jouer ce rôle de pont entre deux instituts du tertiaire, via une thématique commune. Je dispense aussi des formations sur les droits de l'enfant qui sont organisées pour les étudiants de la HEP et de l'IUKB et certaines recherches se situent au croisement des deux instituts. Je représente la HEP-VS dans le cadre du projet recherche sur l'enfant en Valais de 1815 à 2015 porté par l'IDE, en collaboration avec l'IUKB, et retenu comme l'un des «projets étoiles», dont le premier temps fort sera un colloque organisé en mai 2015. Les ancêtres de *Résonances*, depuis *L'Ami des Régens*, sont du reste l'une des sources pour percevoir l'image de l'enfant à travers les revues pédagogiques.

Propos recueillis par Nadia Revaz ●